

Rennes,
Mardi 7 février 2017

Valorisation et exploitation des données de la recherche “*eskemm data*” : création d'un datacenter à Rennes

La Région Bretagne considère comme stratégique de disposer, pour l'enseignement supérieur & la recherche (ESR), d'infrastructures numériques dotées d'une force de calcul et de capacités d'hébergement. C'est sur la valorisation des données produites et leur exploitation que repose pour partie la qualité des travaux scientifiques d'aujourd'hui et de demain.

Pour répondre à ce besoin fondamental, la Région Bretagne en relation avec l'État, a acté deux mesures dans le cadre du CPER 2015-2020 :

- la première, d'ores et déjà mise en œuvre, permet à l'infrastructure de calcul DATARMOR (localisée à IFREMER à Brest) d'être renforcée dans ses capacités et a conduit à un investissement de 7 M€ afin de répondre aux besoins des sciences et technologies marines.
- la seconde visait à financer une étude permettant d'exprimer les besoins, au-delà de ceux couverts par DATARMOR.

À ce titre, la création d'un **datacenter écoresponsable** à Rennes est actée. Il aura pour objet de répondre aux besoins des communautés scientifiques, en particulier, non seulement pour l'hébergement, mais aussi constituer un mésocentre de calcul.

Concrètement, le principe de datacenter est posé dans le **budget de la Région Bretagne pour 2017**. Il associera les universités de Rennes 1 et Rennes 2, le CHU de Rennes, les écoles d'ingénieurs relevant du MESR, l'INRIA, le service inter-hospitalier de Bretagne, le CROUS, l'Académie de Rennes.

Chaque communauté disposera de services spécifiques (cyber, sciences du vivant, santé...) et le datacenter répondra également à une **mutualisation des équipements d'infrastructures**, de façon modulaire, pour les collectivités locales qui le souhaitent.

Le datacenter, baptisé ***eskemm data*** -car il permet aux acteurs de travailler ensemble-, fait l'objet d'une demande de labellisation dans le cadre du projet national « Infranum » du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son inscription ouvrira la possibilité de financement au titre de la 3^e vague du Programme d'investissement d'avenir.